

Image not found or type unknown



Régularisation après 10 ans de présence en France

Par **matt31**, le **25/05/2016** à **20:17**

Bonjour,

Je suis sans papier depuis 3 ans.

Je voudrais savoir si c'est possible de se faire régulariser sous motif de 10 ans de présence sur le territoire français? Je ne bénéficie pas de l'avantage des Algériens.

Merci pour vos réponses